

REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE DE LUSSAIS VALIDATION DE LA LISTE

Monsieur le Maire rappelle qu' « une concession doit faire l'objet d'un entretien régulier, de visites ou de dépôts de fleurs. Elle ne doit pas être dégradée, avoir un aspect indécent ou délabré. ».

Suite à une mise à jour des plans et archives et à l'informatisation des données, une procédure de reprise a pu être lancée en 2013 pour 3 ans.

Les critères de reprise sont les suivants : Concession de +30 ans, Dernière inhumation + 10ans, Constat d'Abandon. Le déroulement de la procédure se décompose ainsi :

- Relevé des informations et matérialisation
- Avis et convocation
- Visite sur place et matérialisation par la commission composée à cet effet
- Délai d'affichage (3 ans)
- Visite de la commission pour déterminer la liste des concessions reprises
- Affichage de la liste 2 x 1 mois espacé par un mois entre
- Délibération du Conseil Municipal finalisant la liste.

La fin de la procédure est actée dans le cimetière de Lussais.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste des reprises à concrétiser dans le cimetière de Lussais et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette démarche.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur ce qui sera fait des pierres tombales ainsi enlevées. Il imagine qu'un exemplaire de chaque époque puisse être conservé en témoignage des évolutions dans le temps. Les élus y sont favorables.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide que la collectivité prendra en charge, en l'absence de familles, l'entretien des tombes des anciens combattants morts pour la France, ceci au titre du devoir de mémoire.

En revanche, les avis divergent tout comme la position à avoir quant aux tombes des personnalités qui ont pu marquer la commune (personnes dont le nom a été utilisé pour dénommer des rues, maires.....). Les élus s'accordent un temps de réflexion, pour préalablement définir les modalités d'une telle décision.

Monsieur le Maire est mandaté pour finaliser le coût de la prestation qui sera confiée à l'entreprise d'André Dezafit marbrier de Chef Boutonne et ainsi évalué :

Prix par concession (dépose tombe, terrassement, remblai fosse, fourniture housse, exhumation)	250,00 €
Plaque identification	12,00 €
Nombre de concession	60
Total	15 720,00 €
Ossuaire double	1 050.00 €
TOTAL	16 770,00 €